

11 MAI 2022

DOSSIER DE PRESSE

La Maison de Justice et
du Droit s'installe à
Mondeville



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



point-justice
informer, orienter, aider



**VILLE DE
mondeville**



Caen la mer
NORMANDIE
COMMUNAUTÉ URBAINE

SOMMAIRE

- 3 Édito des chefs de juridiction et de Mme le maire de Mondeville
- 4 Propos introductifs
- 5 À quoi sert une MJD ?
- 7 Signature de la convention constitutive de la MJD de Mondeville
- 8 Activité des partenaires de la MJD
- 10 Chiffres clés 2021
- 12 Rétrospective des travaux
- 15 Informations pratiques

Édito des chefs de juridiction et de Mme le maire de Mondeville



Nicolas HOUX, président du tribunal judiciaire de Caen

"Si la justice a ses « palais », au sein desquels est rendue la justice quotidienne, elle a aussi ses « maisons » que l'on désigne sous la belle appellation « de justice et du droit ». Grâce au soutien du ministère de la justice, de la communauté urbaine de Caen la Mer et de la commune de Mondeville un nouvel espace voit le jour sur notre ressort afin d'offrir à de nombreux justiciables une écoute, une orientation, des conseils ou encore un suivi gratuit destiné à leur permettre d'exercer leurs droits. La Maison de Justice et du Droit de Mondeville, au-delà de sa mission première de faciliter l'accès à la justice, sera attentive à l'aide à apporter aux victimes, à la recherche de solutions juridiques apaisées aux litiges du quotidien et à la déclinaison d'une justice « restaurative » pour les auteurs et les victimes. Alors, bienvenue dans votre maison !"

"Accès au droit, proximité, justice du quotidien, sécurité, famille, service, citoyen... et tant d'autres mots qu'abrite notre maison, la maison de la justice et du droit. Que ce lieu nouveau soit le signe et la concrétisation de ce que nous voulons pour les habitants de la communauté urbaine : un service de la justice accessible et réactif."



Amélie CLADIÈRE, procureur de la République près le tribunal judiciaire de Caen

"Chacun d'entre nous peut être confronté à un problème juridique au cours de sa vie. Pour beaucoup, cela peut s'avérer compliqué et trop onéreux. L'inauguration de la Maison de la Justice et du Droit à Mondeville est un signal fort de la volonté de renforcer les services publics de proximité et de garantir l'accès à la justice aux usagers. Un investissement important aussi, soutenu par le plan de relance de l'État, qui nous permet aujourd'hui de proposer ce nouveau service aux habitants de Mondeville et de Caen la mer.

Ici, un usager pourra consulter un avocat pour comprendre le fonctionnement des procédures judiciaires qu'il compte entreprendre, obtenir des réponses auprès d'un notaire s'il s'interroge sur les conditions d'une succession, bénéficier des conseils d'un psychologue s'il est victime, recevoir les conseils d'un juriste en droit du travail...

Cette nouvelle Maison de la Justice et du Droit va permettre d'apporter des réponses concrètes aux difficultés rencontrées par les citoyens. À la fois lieu d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'information gratuite sur les droits et obligations de chacun, cette pluralité de missions est pertinente en ce qu'elle assure une offre complète de services judiciaires de proximité et facilite l'instauration d'un dialogue entre les instances judiciaires et la population."



Hélène BURGAT, Madame le maire de Mondeville



Implantée auparavant à Hérouville-Saint-Clair et abritée temporairement au sein du tribunal judiciaire de Caen, la Maison de Justice et du Droit s'installe à Mondeville, dans l'ancienne salle du restaurant pasteur.

Grâce à une forte mobilisation des collectivités locales concernées, la MJD est accueillie dans les locaux mis à disposition et aménagés par la mairie de Mondeville. La communauté urbaine de Caen participe à cet engagement par la mise à disposition d'un agent territorial à temps plein, venant compléter l'effectif affecté par le tribunal judiciaire de Caen, soit un greffier et un agent contractuel de catégorie B.

À quoi sert une MJD ?

Que sont les Maisons de Justice et du Droit (MJD) ?

Les Maisons de Justice et du Droit sont des structures décentralisées mises en place principalement dans les quartiers des grandes villes pour assurer une présence judiciaire de proximité.

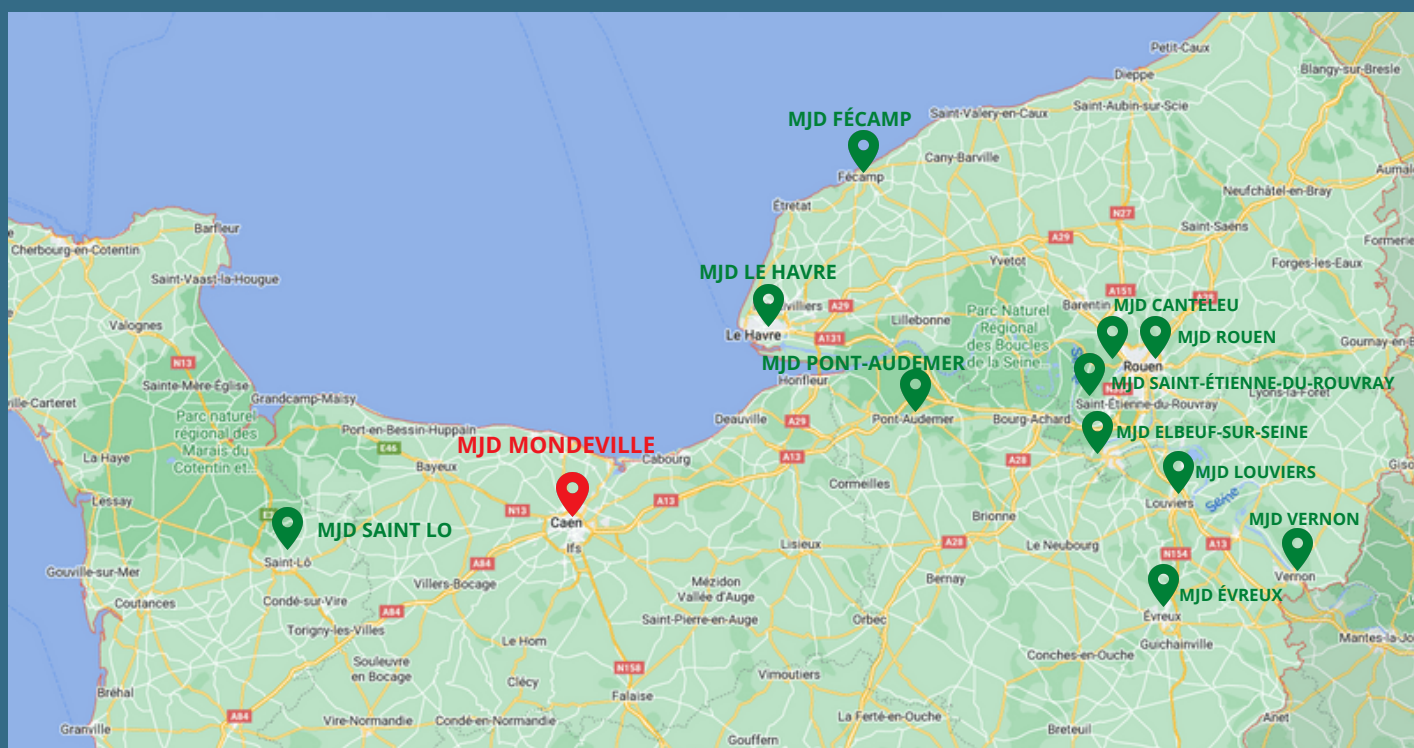
Comment sont créées les Maisons de Justice et du Droit ?

Depuis 1998, les Maisons de Justice et du Droit sont créées par arrêté du garde des Sceaux après signature d'une convention avec l'ensemble des acteurs locaux (élus, représentants des institutions judiciaires, représentants des collectivités territoriales).

Elles sont placées sous l'autorité du procureur de la République et du président du tribunal judiciaire où elles sont implantées.

En 2020, il existait 148 Maisons de Justice et du Droit sur l'ensemble du territoire.

La MJD du tribunal judiciaire de Caen, créée le 10 juillet 2000 à Hérouville-Saint-Clair, est la seule structure du Calvados.



À quoi sert une MJD ?

Quel est le rôle des Maisons de Justice et du Droit ?

Les Maisons de Justice et du Droit ont principalement pour but de rapprocher la justice quotidienne des citoyens qui y ont difficilement accès. L'accueil est gratuit, anonyme et confidentiel.

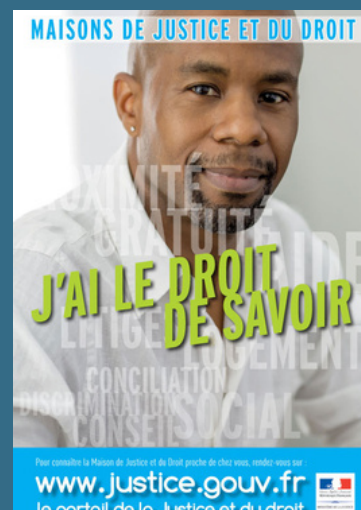
Les MJD doivent permettre le partenariat entre magistrats, élus, policiers, associations et travailleurs sociaux, afin de poursuivre les objectifs suivants :

- en matière pénale : favoriser la prévention de la délinquance et mettre en œuvre une réponse adaptée à la petite délinquance par le recours à des mesures alternatives aux poursuites (médiation pénale, rappel à la loi, etc.) ;

- en matière civile : régler les litiges du quotidien (consommation, voisinage, logement, etc.) en mettant en place des solutions amiables (conciliation, information à la médiation familiale, etc.) ;

- permettre au public, et notamment aux victimes, un plus large accès au droit dans le cadre de permanences organisées par des avocats ou des psychologues.

Les intervenants peuvent être des avocats, des délégués du procureur, des notaires, des conciliateurs de justice, des associations d'aide aux victimes ou encore des psychologues.





Signature de la convention constitutive de la MJD de Mondeville

LA MJD de Mondeville a pu voir le jour grâce à la signature d'une convention constitutive signée le 25 mai 2021 par 12 partenaires:

- le Préfet du Calvados ;
- les Cheffes de juridiction du tribunal judiciaire de Caen ;
- le Président de la communauté urbaine Caen la Mer ;
- la Maire de la commune de Mondeville ;
- la Bâtonnière de l'ordre des avocats du barreau de Caen ;
- le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse ;
- la Directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation ;
- le Président de l'association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité, de médiation pénale (ACJM) ;
- le Président de l'association REVIVRE ;
- la Présidente du centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) ;
- le Président de l'association des conciliateurs de Caen-Normandie (ACCA Caen-Normandie).

Activité des partenaires de la MJD



Permanence d'un psychologue

Une à deux fois par semaine



Permanence de l'association REVIVRE

Association d'insertion et d'accompagnement socio-judiciaire

Trois fois par semaine



Permanence du CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles)

À venir



Permanence de l'ACJM (association d'aide aux victimes, de contrôle judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de médiation pénale)

À venir



Permanence du défenseur des droits

Accueil des usagers de l'administration, information sur leurs droits et orientation dans leurs démarches

Une fois par semaine



Permanence d'un juriste en droit du travail

Une fois par semaine

Activité des partenaires



Permanence d'un conciliateur

Deux fois par mois



Permanence d'un avocat

Une fois par mois



Permanence d'un notaire

Une fois par mois



Direction des services judiciaires

Permanence d'un délégué du procureur

Alternatives aux poursuites

Une fois par mois



Direction de la protection judiciaire de la jeunesse

Permanence de la protection judiciaire de la jeunesse

À venir



Direction de l'administration pénitentiaire

Permanence du service pénitentiaire d'insertion et de probation

À venir

Chiffres clés 2021

L'accueil au sein de la MJD lors des trois dernières années

	2019	2020	2021
Accueil* (physique et téléphonique)	4699	1470	3064

*correspond au nombre de personnes

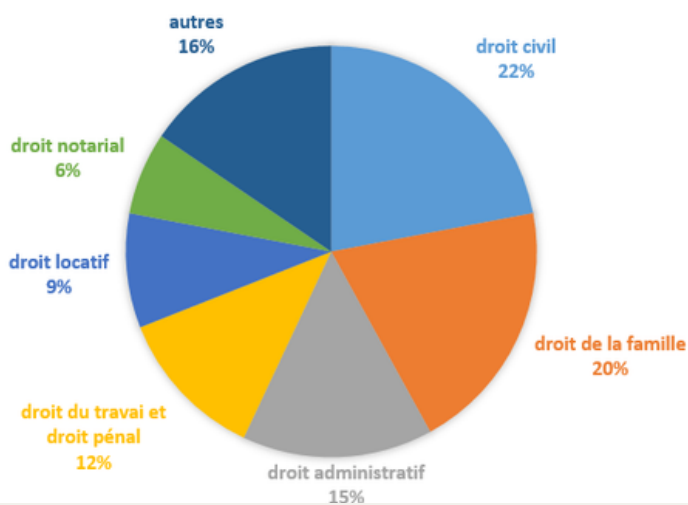
L'activité par thématiques de la MJD sur les trois dernières années

	2019	2020	2021
Accès au droit* (information et consultation juridique, aide aux victimes)	4287	1352	2452
Modes alternatifs de règlements des différends (conciliation, information sur la médiation, délégué du défenseur des droits)	174	73	212
Activité pénale (alternatives aux poursuites, contrôle judiciaire)	393	416	682
Total (accès au droit + MARD + activité pénale)	4854	1841	3346

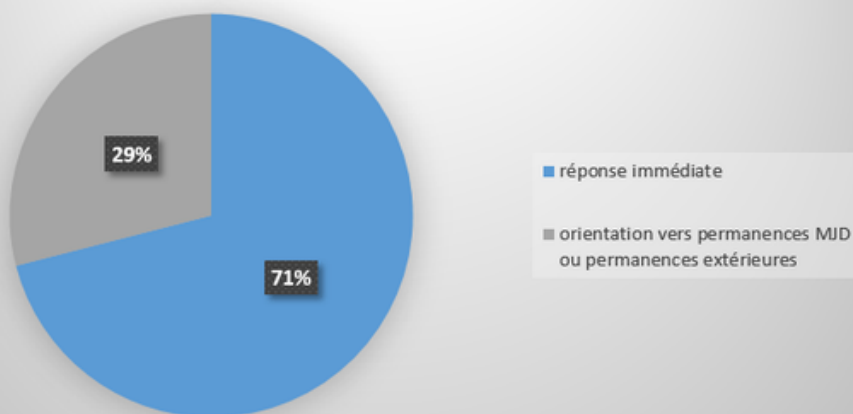
*correspond au nombre de personnes

Chiffres clés 2021

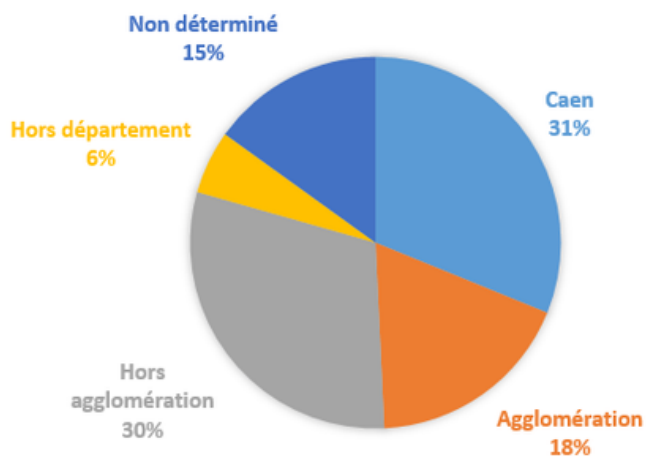
THÈMES TRAITÉS AU SEIN DE LA MJD EN 2021



REPONSES APPORTEES AUX PERSONNES VENANT EN MJD



LIEUX DE RÉSIDENCE DES PERSONNES VENANT EN MJD





QUELQUES INFORMATIONS

Début des travaux : octobre 2021

Fin des travaux : avril 2022

Montant & financement des travaux : 159 636 € HT

- Ville de Mondeville : 95 519 €
- Plan de relance : 65 117 €

Localisation : La MJD a pris place au sein de l'ancienne salle de restaurant de l'espace Pierre-Esnault. Cette salle de 190 m² était utilisée comme salle des fêtes et de restauration.

AVANT LES TRAVAUX



Vue extérieure du bâtiment



La cuisine



APRÈS LES TRAVAUX



Vues de l'avant du bâtiment



Vue de l'arrière du bâtiment



AMÉNAGEMENT DES LOCAUX APRÈS TRAVAUX



L'entrée



La salle d'attente



Un des bureaux du personnel



Un des bureaux de permanence



La cuisine

INFORMATIONS PRATIQUES

ADRESSE & CONTACTS

Maison de Justice et du Droit de Mondeville

 15 bis rue Pasteur - 14120 Mondeville

 02.61.10.31.50

 mjd-mondeville@justice.fr

HORAIRES

- Lundi et mercredi : 09h15-12h30 & 13h30-17h30
- Mardi et vendredi : 09h30-16h30
- Jeudi : 09h00-12h30 & 13h30-18h00
- Le 2ème samedi du mois : 09h00-12h00

ÉQUIPE

- Un greffier
- Un agent de catégorie B
- Un agent territorial

INFORMATIONS PRATIQUES

LOCALISATION



SE RENDRE À LA MJD EN TRANSPORTS EN COMMUN

Réseau Twisto 

Bus 6 arrêt Maison du Peuple

Bus 9 arrêt Maison du Peuple

Bus 115 (réseau complémentaire) arrêt Maison du Peuple

Réseau Nomad  

Car 20 arrêt Maison du Peuple

Car 120 arrêt Maison du Peuple





**Cabinets parquet et présidence
Tribunal judiciaire de Caen**